

---

## RÈGLEMENT SÉLECTION OFFICIELLE

Le prochain FIPADOC aura lieu du 18 au 24 janvier 2021.

En fonction des conditions sanitaires au moment du festival, la programmation des films sélectionnés pourra se faire en salles et/ou sur une plateforme sécurisée.

Le règlement suivant s'applique pour cette seule édition.

---

### 1. INSCRIPTIONS - SÉLECTIONS

#### A. Date limite d'inscription

La date d'ouverture des inscriptions des documentaires proposés à la sélection est fixée au **lundi 8 juin 2020**.

La date limite des inscriptions est fixée au **jeudi 15 octobre 2020**.

#### B. Conditions de participation

**Pour la compétition**, doivent être présentés au comité de sélection **les films produits entre le 1er décembre 2019 et jusqu'au 15 Octobre 2020**.

Les films inédits © 2019 et n'ayant pas été inscrits pour participer à la 2ème édition du FIPADOC (Janvier 2020) peuvent être inscrits pour l'édition 2021.

**Hors compétition** : les sélections *En famille*, *La Carte Blanche*, *Goût du doc* et le *Focus Visegrad* ne sont pas soumises à la règle de l'inédit. Les copyrights peuvent être antérieurs aux années 2019/2020.

Le Comité de sélection du FIPADOC, sous la responsabilité de la Déléguée générale, déterminera les sélections dans lesquelles les films choisis seront présentés. Le Bureau des films du FIPADOC coordonnera les inscriptions et la sélection officielle.

Les courts-métrages **ne doivent pas excéder 20 minutes**. Les films de la sélection Jeune Création **ne doivent pas excéder 60 minutes**.

Les films proposés pour les autres sélections peuvent être de **tous formats** d'une durée **supérieure à 50 minutes**.

Dans l'hypothèse où le festival sélectionne une série documentaire, le FIPADOC se réserve le droit de ne pas en présenter l'intégralité.

Le festival prend en charge l'invitation d'au moins un représentant de l'équipe des films (transport + hébergement) sélectionnés en compétition à qui il sera demandé pendant le festival de participer à des échanges avec le public.

Il n'est pas dans la politique du festival de payer de frais de projection.

#### Sélections compétitives et critères d'éligibilité pour l'édition 2021 :

▀ **Grand Prix Documentaire International** : sont éligibles les films inédits en France.

Les films présentés dans d'autres festivals ou diffusés uniquement sur des plateformes restent éligibles à cette sélection.

▀ **Grand Prix Documentaire National** : sont éligibles les films inédits en France.

Les films présentés dans d'autres festivals hors de France ou diffusés sur des chaînes locales françaises à bassin de population réduit et/ou les plateformes restent éligibles à cette sélection.

▀ **Grand Prix Documentaire Musical** : film dont le personnage principal est la musique. Sont éligibles les films internationaux et français inédits en France. Les films diffusés sur des chaînes locales françaises à bassin de population réduit et/ou plateformes sont éligibles à cette sélection.

➤ **Grand Prix Impact** : sélection de films qui ont été pensés dès leur production pour aider à plus de justice sociale, à la promotion des droits humains et à la protection de l'environnement. La règle de l'inédit ne s'applique pas à cette compétition.

**Le Prix Mitrani** récompense un **premier ou second film** parmi l'ensemble des films présentés dans les sélections des 4 Grands Prix.

➤ Compétition **SMART FIPADOC** : sont éligibles les expériences numériques internationales et françaises créées en 2019 et 2020. La règle de l'inédit ne s'applique pas à cette sélection.

➤ Compétition **Courts métrages** : sont éligibles les films internationaux et français d'une durée **maximum de 20 minutes** et produits en 2019 et 2020. La règle de l'inédit ne s'applique pas à cette sélection.

➤ **Compétition Jeune Création** : sont éligibles les films réalisés par des réalisateurs dans le cadre de leurs études ou formation, d'une **durée inférieure à 60 minutes** et produits en 2019 et 2020. La règle de l'inédit ne s'applique pas à cette compétition. Sélection éligible au **Prix Erasmus+** et au **Prix Tënk**.

➤ Sélection **Histoires d'Europe** : documentaires qui dépeignent la construction de l'Union européenne et films qui racontent les sociétés des pays d'Europe. Films produits en 2019 et 2020. Sélection éligible au **Prix des Jeunes Européens**.

➤ **Panorama de la création francophone** : films francophones qui peuvent avoir eu une diffusion à la télévision ou une distribution en salle en 2019 et 2020. Sélection éligible au **Prix du Public**.

#### **Sélections non-compétitives et critères d'éligibilité pour l'édition 2021 :**

➤ **Focus** sur la production documentaire du groupe **Visegrad** regroupant : la **Hongrie**, la **Pologne**, la **République Tchèque** et la **Slovaquie**.

➤ Les **Projections spéciales** : films projetés hors compétition lors de soirées événements.

➤ **En famille** : Sélection de documentaires produits en 2019 et 2020 destinés aux jeunes publics (8 ans et plus) accompagnés de leurs parents.

➤ **Carte Blanche** à une réalisatrice ou un réalisateur de renom.

➤ **Goût du doc** : sélection de films sur **la gastronomie** et **l'alimentation**.

➤ **Avant-programmes**, une sélection de formats très courts projetés en introduction de certains longs métrages de la sélection officielle.

➤ **Remarqués** : une sélection complémentaire d'environ 20 films repérés par les membres du comité. Ces films seront proposés **uniquement** aux professionnels au sein de la filmothèque du FIPADOC et du FIPADOC EN LIGNE.

#### **C. Jurys et prix**

Les jurys sont désignés par la direction du Festival.

Les votes ont lieu au scrutin secret. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants. Les jurés rédigeront une mention expliquant leur choix qui sera publié sur le site du FIPADOC.

La Présidente et la Déléguée générale du FIPADOC peuvent assister aux délibérations des jurys. Elles ne prennent pas part au vote.

Ne peut faire partie du jury quiconque a participé à la production d'un film en compétition pour l'édition en cours.

Les compétitions sont récompensées d'un ou deux prix : <https://www.fipadoc.com/fr/2020/palmares/>

#### **Liste des prix remis lors de la cérémonie de clôture :**

Grand Prix documentaire International

Grand Prix documentaire National

Grand Prix documentaire Musical

Grand Prix Impact

Prix Smart

Prix Nouvelles écritures

Prix du court-métrage

Prix Erasmus + (Jeune création)

Prix Tënk (Jeune création)

Prix Mitrani (meilleur premier ou second film parmi la sélection des 4 Grands Prix)

Prix du Public (parmi la sélection Panorama de la création francophone)

Prix des Jeunes européens

## 2. FRAIS D'INSCRIPTION – VERSIONS – FORMATS

Tous les films envoyés pour la présélection doivent être inscrits en ligne au moyen du formulaire d'inscription, sans exception.

**Aucun lien envoyé directement au bureau des films, sans avoir au préalable réglé les frais d'inscription, ne sera visionné.**

Des frais d'inscription sont requis pour toute soumission d'un film. L'acquittement de ces frais valide chaque inscription. Ils sont de :

- **40 € HT / 48 € TTC pour chaque documentaire**
- **60 € HT / 72 € TTC pour les séries documentaires**
- **10 € HT / 12 € TTC pour les courts métrages et avant-programmes**
- **10 € HT / 12 € TTC pour les expériences numériques (unitaires) et 20 € TTC (pour les web-séries)**

Les films produits par les pays de la zone Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie) ou concourant à la Jeune Création sont exonérés de frais d'inscription.

Les inscriptions effectuées par les réalisateurs indépendants bénéficieront d'un tarif réduit de 50 %. Pour bénéficier de ce tarif, il faut contacter au préalable le bureau des films : [films@fipadoc.com](mailto:films@fipadoc.com)

Les films inscrits doivent être envoyés en langue originale avec des sous-titres français ou anglais. Pour les séries documentaires, 3 épisodes au maximum peuvent être envoyés.

Le support de présentation du ou des films inscrits ne peut être que numérique : lien vidéo (et un mot de passe, le cas échéant, valide jusqu'au 31 janvier 2021), par email :

[films@fipadoc.com](mailto:films@fipadoc.com) pour la sélection officielle  
[campus@fipadoc.com](mailto:campus@fipadoc.com) pour les films concourant à la Jeune Création  
[smart@fipadoc.com](mailto:smart@fipadoc.com) pour les expériences numériques du SMART.

**Les DVD ou clé USB ne sont pas acceptés.**

## 3. OBLIGATIONS POUR LES FILMS SÉLECTIONNÉS

### A. Obligations pendant le festival

Pendant la durée du Festival, aucun film ne peut être retiré de la sélection.

Pendant la durée du Festival, aucun film invité ne peut être projeté ou diffusé hors des salles du Festival avant sa présentation officielle.

### B. Matériel à fournir

- Les films sélectionnés doivent être présentés en version originale et sous-titrés en français et/ou en anglais. Est considérée comme originale, toute version dans laquelle le film est ou sera diffusé dans son pays d'origine.
- Les éléments écrits ou visuels d'identification et de promotion devront être libres de droit. Ils devront être transmis dans les délais requis.
- Une bande-annonce et deux affiches seront également requises pour chaque film sélectionné.
- Le support de présentation définitif, sous-titré en français et/ou en anglais, de chaque film invité, doit parvenir au FIPADOC obligatoirement avant le **11 décembre 2020**.
- Si la langue originale n'est pas le français, la liste des sous-titres time-codée sera exigée pour le sous-titrage électronique en anglais et en français. Les frais de sous-titrage ne peuvent être à la charge du FIPADOC.

Pour l'envoi des supports de projection expédiés depuis l'étranger, afin d'éviter les retards et frais de douane, la mention « *pour usage culturel uniquement / No commercial value. For cultural purposes only* » devra figurer sur le paquet. S'ils sont envoyés par transport express international, les frais de douane et taxes diverses doivent impérativement être pris en charge par l'expéditeur (à mentionner sur le bordereau d'envoi).

Le Festival conserve ces éléments dans ses locaux, aux seules fins de documentation, promotion et consultation, par les professionnels, pour une durée maximale de 6 mois, à l'exception des films inclus dans la filmothèque du festival, et ne les retourne que sur demande expresse et aux frais du demandeur.

### **C. Mentions obligatoires**

Les ayants-droit de tout film présenté au FIPADOC s'engagent à faire apparaître sur tout support promotionnel (dossier de presse, site internet, affiche, bande-annonce) le logo du FIPADOC téléchargeable sur notre site.

Lors de leur diffusion, les ayants-droit des films primés s'engagent à obtenir du/des diffuseur(s), distributeur(s) l'ajout d'un carton figurant au générique mentionnant le prix attribué.

### **D. Filmothèque**

En complément de leur projection dans le cadre du Festival, les films sélectionnés en compétition et hors compétition seront accessibles en streaming à la filmothèque du FIPADOC pendant et après le Festival, à partir d'une plateforme sécurisée. Ce service est exclusivement destiné aux accrédités du FIPADOC.

### **E. Transport et assurance**

Les frais de transport et d'assurance des films, du lieu d'origine aux bureaux du FIPADOC à Paris ou à Biarritz, à l'aller et au retour, sont à la charge de leur propriétaire.

Le FIPADOC prend seulement en charge les frais de magasinage et d'assurance des copies des films sélectionnés, dans les enceintes officielles du FIPADOC à Paris et à Biarritz et pendant le transport entre les deux villes à l'aller et au retour.

Les copies des films sélectionnés seront renvoyées uniquement sur demande, aux frais du demandeur.

**La Présidente du FIPADOC a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement. En cas de contestation, seule la version française du règlement fera foi.**

**Le FIPADOC se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.**

© 1er septembre 2020